

3.2

COMITÉ DE PILOTAGE : COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS

Comme pour les autres projets de l'entreprise, la prévention des risques psychosociaux nécessite d'impliquer et de mobiliser plusieurs acteurs et/ou services différents pour le recueil de données, la prise de décisions, leur expertise.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il sera composé de plusieurs acteurs, à déterminer en fonction des besoins de l'action.

Pour une vision paritaire, la Direction et les Salariés ou leurs Instances Représentatives sont incontournables. Le Médecin du Travail est également à intégrer au sein du Comité de pilotage.

En l'absence d'Instances Représentatives du Personnel (IRP), il est nécessaire de trouver une modalité pour intégrer des salariés au Comité de pilotage. En effet, une démarche concertée est plus propice à l'implication des divers acteurs de l'entreprise.



EXEMPLES DE COMITÉS DE PILOTAGE

UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE :

- Responsables Ressources Humaines
- Directeur de Production
- Chef de Projet Lean
- Responsable Sécurité
- Infirmière et Médecin du Travail
- 3 Membres élus du CHSCT
- 2 Intervenants externes.

UN ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER :

- Directeur
- Responsable des Unités de Soins
- Directrice des Soins
- Assistante de Direction
- Responsable Ressources Humaines
- Responsable Qualité
- Responsable des Services Techniques
- Médecin du travail
- 3 Membres élus du CHSCT (2 Infirmiers et 1 Agent du Service Hôtelier)
- 1 Aide-Soignant
- 2 Intervenants externes (dont l'intervenant en prévention des risques professionnels du Service de Santé au Travail).

ROLE ET MISSIONS

RÔLE :



- Prendre des décisions pour la réalisation, le suivi et la mise en oeuvre du projet
- Veiller aux conditions de bon déroulement de l'action
- Suivre les avancées

MISSIONS :



- Définir le contour du projet : méthode, cadre et limites de l'action (entreprise, secteurs), choix des outils
- Désigner un pilote
- Accompagner la démarche et diffuser l'information dans l'entreprise
- Mobiliser d'autres ressources selon les besoins
- Proposer des orientations à chaque étape, particulièrement pour le plan d'action
- Créer des groupes de travail opérationnels et désigner leurs animateurs pour mener le plan d'action

VIGILANCE



- **Avoir une composition stable, participer aux réunions du Comité et désigner un pilote du projet sont des gages de réussite**
- **Choisir les participants en respectant des critères : le volontariat, le paritarisme, l'engagement sur le projet**
- **Prévoir une fonction d'animation des réunions et rédiger des comptes-rendus**
- **Prendre des décisions réalistes et applicables**
- **Etre en mesure de réajuster la planification de la démarche**
- **Associer tous les niveaux de décisions. Si l'action porte sur un établissement au sein d'un groupe, la présence de représentants du groupe permettra un suivi, l'articulation entre solutions locales et nationales et la duplication de la démarche sur d'autres sites.**

